

Comptes consolidés 2023



État de la situation financière en millions de dirhams

ACTIF (en millions MAD)	31/12/2022	31/12/2023
Goodwill	9 389	9 230
Autres immobilisations incorporelles	7 696	7 300
Immobilisations corporelles	29 283	30 492
Droits d'utilisation de l'actif	1 387	1 535
Actifs financiers non courants	1 656	2 587
Impôts différés actifs	445	527
Actifs non courants	49 857	51 672
Stocks	484	445
Créances d'exploitation et autres	13 160	12 296
Actifs financiers à court terme	103	117
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 872	1 013
Actifs disponibles à la vente	54	0
Actifs courants	15 673	13 871
TOTAL ACTIF	65 530	65 543
PASSIF (en millions MAD)	31/12/2022	31/12/2023
Capital	5 275	5 275
Réserves consolidées	5 870	6 568
Résultats consolidés de l'exercice	2 750	5 283
Capitaux propres - part du groupe	13 895	17 126
Intérêts minoritaires	4 107	3 878
Capitaux propres	18 002	21 004
Provisions non courantes	585	612
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	4 325	4 180
Impôts différés passifs	83	77
Autres passifs non courants	0	0
Passifs non courants	4 992	4 868
Dettes d'exploitation	26 228	24 210
Passifs d'impôts exigibles	1 179	781
Provisions courantes	1 209	1 452
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	13 920	13 228
Passifs courants	42 535	39 671
TOTAL PASSIF	65 530	65 543

État de résultat global en millions de dirhams

(En millions MAD)	31/12/2022	31/12/2023
Chiffre d'affaires	35 731	36 786
Achats consommés	-4 940	-5 106
Charges de personnel	-3 093	-3 124
Impôts et taxes	-3 535	-3 620
Autres produits et charges opérationnels	-8 031	-5 639
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et aux provisions	-7 145	-7 691
Résultat opérationnel	8 987	11 605
Autres produits et charges des activités ordinaires*	0	-747
Résultat des activités ordinaires	8 987	10 859
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	18	42
Coût de l'endettement financier brut	-706	-892
Coût de l'endettement financier net	-688	-850
Autres produits et charges financiers	-55	-9
Résultat financier	-743	-859
Charges d'impôt	-4 604	-3 838
Résultat net	3 639	6 161
Écart de change résultant des activités à l'étranger	732	-331
Autres produits et charges	-14	-28
Résultat global total de la période	4 358	5 802
Résultat net	3 639	6 161
Part du groupe	2 750	5 283
Intérêts minoritaires	889	878

Résultat par action	31/12/2022	31/12/2023
Résultat net - Part du groupe (en millions MAD)	2 750	5 283
Nombre d'actions au 31 décembre	879 095 340	879 095 340
Résultat net par action (en MAD)	3,13	6,01
Résultat net dilué par action (en MAD)	3,13	6,01

* Le montant figurant en Autres produits et charges des activités ordinaires de 2023 inclut le don versé dans le cadre de la contribution au fonds spécial séisme au Maroc

Le Groupe Maroc Telecom réalise un chiffre d'affaires de 36,8 milliards de dirhams en 2023, en hausse de 3,0% (+1,4% à change constant). La croissance des revenus des filiales Moov Africa ainsi que celle des activités de l'Internet Fixe au Maroc continuent de tirer le chiffre d'affaires du Groupe et compensent la baisse du Mobile au Maroc.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023

AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Opinion
Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société Itissalat Al-Maghrib (IAM) S.A et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 21 004 millions de dirhams dont un bénéfice net consolidé de 6 161 millions de dirhams.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous sommes acquiescés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation
Nous vous renvoyons aux mentions insérées dans les notes 14, 22, 31.3 et 33 qui exposent le traitement comptable afférent au litige présenté dans ces notes. Notre conclusion n'est pas modifiée à cet égard.

Questions clés de l'audit
Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
Reconnaissance du chiffre d'affaires des activités de télécommunication Le montant du chiffre d'affaires dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 s'élève à Dirhams 36 786 millions. Il existe un risque inhérent à la reconnaissance du chiffre d'affaires comptabilisé, compte tenu de la multitude des produits et services, de la complexité des systèmes d'information et de l'impact de l'évolution des modèles de tarification (structures tarifaires, systèmes d'incitation, rabais, etc.). L'application des normes comptables de reconnaissance des revenus implique un certain nombre de jugements et d'estimations clés. De ce fait, nous considérons le chiffre d'affaires issu des activités de télécommunication comme une question clé de notre audit. Les méthodes de reconnaissance du chiffre d'affaires sont détaillées dans la note 3.15 des états financiers consolidés.	Nous avons, avec l'assistance de nos spécialistes IT (Information Technology), procédé à un examen des processus et des contrôles clés mis en place par le Groupe, y compris les systèmes informatiques utilisés aux fins de la reconnaissance du chiffre d'affaires. En particulier, nous avons : - Pris connaissance de l'environnement de contrôle général, notamment informatique, mis en place par le Groupe ; - Identifié et évalué les contrôles clés mis en place par le Groupe et pertinents pour notre audit ; - Testé le fonctionnement des contrôles pertinents, notamment sur les systèmes applicatifs entrant dans le processus de génération, d'évaluation et de comptabilisation du chiffre d'affaires ; - Réalisé des procédures analytiques et testé un échantillon d'écritures manuelles en fin de période.
Évaluation du goodwill Dans le cadre de son développement, le Groupe a été amené à réaliser des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs goodwill. Ces goodwill, qui correspondent à l'écart entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs repris, sont décrits dans la note 3 aux états financiers consolidés. La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable des goodwill rattachés à chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT), figurant au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant de Dirhams 9 230 millions, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Les modalités du test de dépréciation et le détail des hypothèses retenues est en œuvre sont décrits en note 3. La valeur recouvrable est déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus du groupe d'actifs la composant. La détermination de la valeur recouvrable des goodwill repose sur le jugement de la direction, s'agissant notamment des hypothèses de résultats futurs des sociétés concernées et du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie prévisionnels. Nous considérons de ce fait l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit.	Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par le Groupe aux normes comptables en vigueur. Nous avons également effectué un examen des procédures relatives aux tests de dépréciation des goodwill et vérifié notamment : - L'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable de chaque UGT testée et la cohérence des modalités de détermination de cette valeur avec celles des projections des flux de trésorerie retenues pour déterminer la valeur d'utilité ; - La cohérence raisonnable des projections de flux de trésorerie et la fiabilité des estimations en examinant les principales raisons des différences entre les prévisions et les réalisations ; - La cohérence de ces projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction ; - La cohérence du taux de croissance retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché ; - Le calcul du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie attendus de chaque UGT ; - L'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues. Enfin nous avons vérifié que la note 3 donne une information appropriée.
Évaluation des provisions pour risques et charges Au 31 décembre 2023, les provisions pour risques et charges s'élèvent à un montant de Dirhams 2 064 millions. Comme indiqué dans la note 3.11, le Groupe Maroc Telecom faisant face à un certain nombre de litiges (commerciaux, sociaux et réglementaires) tant au Maroc qu'à l'étranger, l'évaluation des provisions couvrant ces risques nécessite l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer (notamment l'existence ou non d'obligation de paiement et la fiabilité de l'estimation des enjeux). Compte tenu de ce qui précède nous avons considéré l'évaluation des provisions pour risques et charges comme un point clé de notre audit.	Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions sur la base d'entretiens avec la Direction juridique du Groupe. Nos travaux ont consisté également à : - Evaluer la pertinence de la méthodologie retenue par le Groupe pour l'estimation des provisions constituées ; - Obtenir des confirmations écrites et/ou rapport des conseils de la société en lien avec les principaux risques et litiges ; - Examiner le bien-fondé des hypothèses et/ou des calculs utilisés pour la détermination des principales provisions adjacentes.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit

Casablanca, le 15 février 2024

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Adnane FAOUZI
Associé

SDG Audit, Tax & Advisory

Abderrahim GRINE
Associé

Comptes sociaux 2023

Bilan en milliers de dirhams

ACTIF (En milliers de MAD)	EXERCICE AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			EXERCICE PRECEDENT NET 31/12/2022	PASSIF (En milliers de MAD)	EXERCICE	EXERCICE NET 31/12/2022
	BRUT		NET				
IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)	2 200 000	1 340 000	860 000	600 000	CAPITAUX PROPRES (A)	18 797 719	15 298 898
. Frais préliminaires	0	0	0	0	. Capital social ou personnel (1)	5 274 572	5 274 572
. Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 200 000	1 340 000	860 000	600 000	. Moins : Actionnaires, Capital souscrit non appelé	0	0
. Primes de remboursement des obligations	0	0	0	0	. Capital appelé, dont versé	0	0
					. Primes d'émission, de fusion, d'apport	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	13 020 265	11 146 596	1 873 670	1 931 428	. Ecarts de réévaluation	0	0
. Immobilisations en recherche et développement	0	0	0	0	. Réserve légale	527 457	527 457
. Brevets, Marques, Droits et valeurs similaires	12 687 307	11 076 148	1 611 158	1 697 019	. Autres réserves	7 571 935	6 718 856
. Fonds commercial	70 447	70 447	0	0	. Report à nouveau (2)	0	0
. Autres immobilisations incorporelles	262 511	0	262 511	234 410	. Résultat net en instance d'affectation (2)	0	0
					. Résultat net de l'exercice (2)	5 423 755	2 778 013
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	79 042 190	64 010 297	15 031 894	14 901 229	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	0	0
. Terrains	961 935	0	961 935	961 935	. Subventions d'investissement	0	0
. Constructions	8 532 149	6 036 094	2 496 055	2 561 564	. Provisions réglementées	0	0
. Installations Techniques, Matériel et Outillage	62 391 785	52 783 605	9 608 180	9 709 799	DETTES DE FINANCEMENT (C)	15 188	1 494
. Matériel de Transport	278 685	123 109	155 576	166 233	. Emprunts obligataires	0	0
. Mobiliers, Matériel de Bureau et Aménagements Divers	5 216 093	4 901 664	314 429	301 327	. Autres dettes de financement	15 188	1 494
. Autres Immobilisations Corporelles	11 048	0	11 048	11 048	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	12 055	12 157
. Immobilisations Corporelles en cours	1 650 495	165 824	1 484 671	1 189 324	. Provisions pour risques	2 138	1 455
					. Provisions pour charges	9 918	10 702
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	12 974 872	387 418	12 587 454	12 278 812	ECART DE CONVERSION - PASSIF (E)	0	1 205
. Prêts Immobilisés	73 452	0	73 452	150 998	. Augmentation des créances immobilisées	0	1 205
. Autres Créances Financières	4 234	0	4 234	4 188	. Diminution des dettes de financement	0	0
. Titres de participation	12 897 186	387 418	12 509 768	12 123 626	ECART DE CONVERSION - ACTIF (E)	2 138	2 138
. Autres Titres Immobilisés	0	0	0	0			
ECART DE CONVERSION-ACTIF (E)	2 138	0	2 138	1 455			
. Diminution des Créances Immobilisées	2 138	0	2 138	1 455			
. Augmentation des Dettes de Financement	0	0	0	0			
TOTAL I (A+B+C+D+E)	107 239 465	76 884 310	30 355 155	29 712 924	TOTAL I (A+B+C+D+E)	18 824 962	15 313 754
STOCKS (F)	417 129	65 692	351 437	263 773	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	11 794 057	12 871 856
. Marchandises	277 935	55 038	222 897	142 400	. Fournisseurs et comptes rattachés	5 676 301	6 384 423
. Matières et Fournitures Consommables	139 193	10 653	128 540	121 374	. Clients créditeurs, avances et acomptes	126 460	94 621
. Produits en cours	0	0	0	0	. Personnel	1 041 265	1 009 315
. Produits Intermédiaires et Produits résiduels	0	0	0	0	. Organismes sociaux	109 811	112 032
. Produits Finis	0	0	0	0	. Etat	2 714 892	3 141 904
CREANCES DEL'ACTIF CIRCULANT (G)	16 947 386	9 428 902	7 518 484	7 148 432	. Comptes d'associés	0	1
. Fournisseurs Débiteurs, avances et acomptes	19 269	0	19 269	23 785	. Autres créanciers	395 226	397 805
. Clients et comptes rattachés	16 127 668	9 101 665	7 026 003	6 602 526	. Comptes de régularisation passif	1 730 102	1 731 755
. Personnel	3 814	0	3 814	3 814	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	747 310	557 853
. Etat	396 066	0	396 066	288 155			
. Comptes d'associés	0	0	0	0	ECART DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants) (H)	72 745	77 704
. Autres débiteurs	368 886	327 237	41 649	214 277			
. Comptes de régularisation Actif	31 683	0	31 683	15 875	Total II (F+G+H)	12 614 112	13 507 413
TITRES ET VALEURS DEPLACEMENT (H)	131 207	0	131 207	130 670			
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)	31 881	0	31 881	53 723	TRESORERIE-PASSIF	7 037 801	8 717 662
(Eléments circulants)					. Crédit d'escompte	0	0
TOTAL II (F+G+H+I)	17 527 603	9 494 594	8 033 009	7 596 599	. Crédit de trésorerie	0	0
TRESORERIE - ACTIF	88 712	0	88 712	229 306	. Banques (soldes créditeurs)	7 037 801	8 717 662
. Chèques et valeurs à encaisser	0	0	0	0	Total III	7 037 801	8 717 662
. Banques, T.G. ET C.C.P.	86 582	0	86 582	227 175			
. Caisses, Régies d'avances et accréditifs	2 130	0	2 130	2 132	TOTAL GENERAL I-II+III	38 476 876	37 538 829
TOTAL III	88 712	0	88 712	229 306			
TOTAL GENERAL I-II+III	124 855 780	86 378 904	38 476 876	37 538 829			

Compte de produits et charges en milliers de dirhams

OPERATIONS (En milliers de MAD)	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX AU 31/12/2022
	Propres à l'exercice	Exercices précédents		
I- PRODUITS D'EXPLOITATION	19 143 768	0	19 143 768	19 275 956
Ventes de marchandises (en l'état)	379 585	0	379 585	243 382
Ventes de biens et services produits	18 169 576	0	18 169 576	18 463 007
Chiffre d'affaires	18 549 161	0	18 549 161	18 706 389
Variation des stocks de produits	0	0	0	0
Immobilisations produites par l'Entreprise pour elle-même	0	0	0	0
Subventions d'exploitation	0	0	0	0
Autres produits d'exploitation	22 911	0	22 911	22 252
Reprises d'exploitation; Transferts de charges	571 696	0	571 696	547 315
TOTAL I	19 143 768	0	19 143 768	19 275 956
II- CHARGES D'EXPLOITATION	11 812 214	0	11 812 214	12 209 794
Achats revendus de marchandises	392 216	0	392 216	331 984
Achats consommés de matières et fournitures	3 049 651	0	3 049 651	3 058 448
Autres charges externes	2 519 384	0	2 519 384	2 761 178
Impôts et Taxes	366 471	0	366 471	325 530
Charges de personnel	2 107 533	0	2 107 533	2 149 047
Autres charges d'exploitation	2 530	0	2 530	2 540
Dotations d'exploitation Amortissement	3 074 740	0	3 074 740	3 178 348
Dotations d'exploitation Provision	299 689	0	299 689	402 719
TOTAL II	11 812 214	0	11 812 214	12 209 794
III- RESULTAT D'EXPLOITATION I-II	7 331 554	0	7 331 554	7 066 162
IV- PRODUITS FINANCIERS	1 691 768	0	1 691 768	1 953 839
Produits des titres de participation	1 308 086	0	1 308 086	1 374 412
et autres titres immobilisés	0	0	0	0
Gains de change	315 121	0	315 121	454 286
Intérêts et autres produits financiers	13 383	0	13 383	38 096
Reprises financières; Transferts de charges	55 178	0	55 178	87 046
TOTAL IV	1 691 768	0	1 691 768	1 953 839
V- CHARGES FINANCIERES	589 764	0	589 764	612 943
Charges d'intérêts	294 036	0	294 036	222 275
Pertes de change	258 682	0	258 682	333 682
Autres charges financières	3 027	0	3 027	1 808
Dotations financières	34 019	0	34 019	55 178
TOTAL V	589 764	0	589 764	612 943
VI- RESULTAT FINANCIERS IV - V	1 102 004	0	1 102 004	1 340 896
VII- RESULTAT COURANT III + VI	8 433 558	0	8 433 558	8 407 058
VIII- PRODUITS NON COURANTS	1 186 028	469	1 186 497	296 769
Produits des cessions d'immobilisations	2 771	0	2 771	1 575
Subventions d'équilibre	0	0	0	0
Reprises sur subventions d'investissement	0	0	0	0
Autres produits non courants	314 996	469	315 465	117 886
Reprises non courantes; transferts de charges	868 261	0	868 261	177 308
TOTAL VIII	1 186 028	469	1 186 497	296 769
IX- CHARGES NON COURANTES	2 176 134	0	2 176 134	3 348 758
V.N.A des immobilisations cédées	274	0	274	6
Subventions accordées	0	0	0	0
Autres charges non courantes	1 049 157	0	1 049 157	2 867 110
Dotations Réglementées	0	0	0	0
Dotations non courantes aux amortissements & provisions	1 126 704	0	1 126 704	481 642
TOTAL IX	2 176 134	0	2 176 134	3 348 758
X- RESULTAT NON COURANT VIII - IX	-989 637	0	-989 637	-3 051 989
XI- RESULTAT AVANT IMPOTS VII + X	7 443 920	0	7 443 920	5 355 070
XII- IMPOT SUR LES SOCIETES	2 020 165	0	2 020 165	2 577 056
XIII- RESULTAT NET XI - XII	5 423 755	0	5 423 755	2 778 013

- Le chiffre d'affaires de Maroc Telecom réalisé en 2023 s'établit à 18 549 millions de dirhams, en baisse de 0,8% par rapport à 2022.

Par ailleurs, Maroc Telecom annonce que son rapport financier annuel est disponible sur le site de la société à l'adresse suivante : [https://www.iam.ma/Lists/TelechargementFinance/Attachments/1525/Maroc Telecom Document denregistrement univ ersel 2023.pdf](https://www.iam.ma/Lists/TelechargementFinance/Attachments/1525/Maroc%20Telecom%20Document%20denregistrement%20univ%20ersel%202023.pdf)

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023
AUDIT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Itissalat Al-Maghrib S.A (la « société » ou « IAM »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 18 797 719 milliers de dirhams dont un bénéfice net de 5 423 755 milliers de dirhams.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Itissalat Al-Maghrib S.A au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous vous renvoyons aux mentions insérées dans les états B5, B15 et C5 qui exposent le traitement comptable afférent au litige présenté dans ces états. Notre conclusion n'est pas modifiée à cet égard.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>Reconnaissance du chiffre d'affaires des activités de télécommunication</p> <p>Le montant du chiffre d'affaires dans les états de synthèse au 31 décembre 2023 s'élève à Dirhams 18 549 161 milliers.</p> <p>Il existe un risque inhérent à la reconnaissance du chiffre d'affaires comptabilisé, compte tenu de la multitude des produits et ses services, de la complexité des systèmes d'information et de l'impact de l'évolution des modèles de tarification (structures tarifaires, systèmes d'incitation, rabais, etc.).</p> <p>L'application des normes comptables de reconnaissance des revenus implique un certain nombre de jugements et d'estimations clés.</p> <p>De ce fait, nous considérons le chiffre d'affaires issu des activités de télécommunication comme une question clé de notre audit.</p> <p>Les méthodes de reconnaissance du chiffre d'affaires sont détaillées dans l'état A1 des Etats d'Informations Complémentaires (ETIC).</p>	<p>Nous avons, avec l'assistance de nos spécialistes IT (Information Technology), procédé à un examen des processus et des contrôles clés mis en place par la société y compris les systèmes informatiques utilisés aux fins de la reconnaissance du chiffre d'affaires.</p> <p>En particulier, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pris connaissance de l'environnement de contrôle général, notamment informatique, mis en place par la société ; - Identifié et évalué les contrôles clés mis en place par la société et pertinents pour notre audit ; - Testé le fonctionnement des contrôles pertinents, notamment sur les systèmes applicatifs entrant dans le processus de génération, d'évaluation et de comptabilisation du chiffre d'affaires ; - Réalisé des procédures analytiques et testé un échantillon d'écritures manuelles en fin de période.
<p>Évaluation des titres de participation</p> <p>Les titres de participation figurent au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant net de Dirhams 12 509 768 milliers. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur actuelle le cas échéant.</p> <p>Comme indiqué dans la note A1-4 de l'ETIC, la valeur actuelle est estimée par la direction par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, celle-ci étant le cas échéant rectifiée pour tenir compte notamment des perspectives de développement et de la performance de ces participations.</p> <p>L'estimation de la valeur actuelle de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (Capitaux propres notamment), et/ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité notamment).</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à effectuer un examen du processus d'évaluation des titres de participation et des éléments chiffrés utilisés. Nous avons notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obtenu les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées et apprécié leur cohérence avec les données prévisionnelles établies par la direction ; - Vérifié la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique prévalant à la clôture ; - Comparé les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ; - Vérifié le cas échéant que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités et que les éventuelles réévaluations opérées sur ces capitaux propres sont documentées de manière appropriée.
<p>Évaluation des provisions pour risques et charges</p> <p>Au 31 décembre 2023, les provisions pour risques et charges s'élèvent à un montant de Dirhams 759 366 milliers.</p> <p>Comme indiqué dans l'état A1-9, IAM S.A faisant face à un certain nombre de litiges (commerciaux, sociaux et réglementaires), l'évaluation des provisions couvrant ces risques nécessite l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer (notamment l'existence ou pas d'obligation de paiement et la fiabilité de l'estimation des enjeux).</p> <p>Compte tenu de ce qui précède nous avons considéré l'évaluation des provisions pour risques et charges comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions.</p> <p>Nos travaux ont consisté également à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des entretiens avec la Direction juridique de la société pour le recensement des principaux litiges et leurs stades d'avancements ; - Evaluer la pertinence de la méthodologie retenue par la société pour l'estimation des provisions constituées ; - Obtenir des confirmations écrites et/ou rapport des conseils de la société en lien avec les principaux risques et litiges ; - Examiner le bien-fondé des hypothèses et/ou des calculs utilisés pour la détermination des principales provisions adjacentes.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 15 février 2024

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Adnane FAOUZI
 Associé

BDO Audit, Tax & Advisory

Abderrahim GRINE
 Associé

Deloitte Audit
 Bd Sidi Mohammed el-Jamali
 Bâtiment : 1, Centre de La Marina
 Casablanca, Maroc
 Tél : 0522 22 40 35 / 05 22 22 67 34
 Fax : 05 22 22 40 78 / 47 30